MOTION

Pour le maintien du soutien régional aux Missions Locales du Grand Est : ne faisons pas de la jeunesse une variable d'ajustement budgétaire

Le CESER Grand Est, réuni en session plénière ce jeudi 5 novembre 2026, exprime sa plus vive inquiétude suite à la décision du Conseil régional du Grand Est de mettre fin, dès 2026, à l'attribution de ses subventions de fonctionnement aux Missions Locales.

Depuis 2024, le conseil régional a fait le choix de réduire progressivement son soutien financier, entrainant une réorganisation à la baisse des accompagnements des jeunes en situation de fragilité dans les territoires de notre région.

Pour mémoire, le budget global des Missions Locales du Grand Est est passé, en 2024, de 74,3 millions d'euros à 67,8 millions d'euros en 2025. Dans le même temps, la subvention régionale est passée de 10,7 millions d'euros à 6,3 millions d'euros (hors FSE), soit une diminution de - 43%.

Après avoir réduit de manière substantielle sa contribution en 2025, la Région franchit aujourd'hui un nouveau cap en supprimant totalement son soutien, alors même que l'année est largement engagée et que les structures ont déjà organisé leurs actions et mobilisé leurs moyens. Cette décision intervient dans un contexte où les Missions Locales subissent déjà une diminution de leurs financements publics et une dégradation de leurs capacités d'intervention. Elle menace l'équilibre de 43 structures qui jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement de près de 80 000 jeunes chaque année dans le Grand Est. Les réductions de soutiens financiers de 2024 et 2025 ont entrainé, au niveau régional, la suppression de 71 emplois de conseillers, et par conséquence directe un affaiblissement des accompagnements, dont le CESER a mentionné au fil de ses travaux, combien ils étaient indispensables au devenir d'une grande partie de notre jeunesse.

Les Missions Locales ne sont pas une dépense accessoire : elles sont un investissement indispensable dans l'avenir de notre jeunesse et de nos territoires. Leur action ne se limite pas à l'accès à l'emploi. Elles accompagnent les jeunes dans la construction de leur parcours, l'accès à la formation, au logement, aux soins, à la mobilité et aux droits sociaux. Elles contribuent ainsi à prévenir les ruptures, à combattre la précarité et à favoriser l'autonomie. Pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi, notamment dans les quartiers populaires et les territoires ruraux, elles constituent souvent un interlocuteur de proximité irremplaçable.

En fragilisant ces structures, la Région prend le risque d'accentuer les inégalités territoriales et sociales, de réduire les possibilités d'accompagnement individualisé et de compromettre des parcours d'insertion qui demandent du temps, de la continuité et une relation de confiance. Les conséquences pourraient également se traduire par des plans sociaux au sein des structures et de nouvelles suppressions d'emplois parmi les professionnels qui assurent quotidiennement ces missions.

La contrainte budgétaire à laquelle sont confrontées les collectivités est réelle. Elle ne saurait cependant justifier que les politiques en faveur de la jeunesse deviennent une variable d'ajustement. Le désengagement de l'État ne peut davantage servir de justification à celui de la Région. La responsabilité des pouvoirs publics est précisément de rechercher les coopérations nécessaires pour préserver les dispositifs essentiels à la cohésion sociale.

La brutalité du calendrier interroge également. Une décision annoncée en octobre, pour l'exercice 2026, sans visibilité suffisante pour les structures concernées, fragilise leur gestion et remet en cause la confiance indispensable entre les partenaires publics. Elle pose aussi la question de la cohérence des politiques régionales : comment afficher une ambition en matière d'emploi, de formation et d'attractivité des territoires tout en affaiblissant les acteurs qui contribuent concrètement à ces objectifs ?

C'est pourquoi, le CESER Grand Est, désapprouvant la suppression sans concertation préalable des subventions régionales aux Missions Locales du Grand Est :

- alerte sur ses conséquences sociales, économiques et territoriales ;
- demande le rétablissement du soutien financier régional pour 2026 et l'inscription de crédits permettant d'assurer la continuité de leur action en 2027 ;
- appelle à l'ouverture urgente d'une concertation entre la Région, l'État, les Missions Locales et les autres partenaires concernés, afin de construire des solutions pérennes ;
- demande que soit élaborée une stratégie pluriannuelle de financement garantissant aux structures la visibilité nécessaire à l'accomplissement de leurs missions.

L'avenir du Grand Est ne peut se construire en fragilisant les jeunes qui rencontrent le plus de difficultés à trouver leur place dans la société. Défendre l'égalité des chances, la solidarité territoriale et la capacité de chaque jeune à construire son avenir sont des axes présents dans de nombreux travaux de notre assemblée, et constituent le socle de politiques jeunesse essentielles à l'attractivité de nos territoires régionaux.

Nous appelons donc la Région Grand Est à revenir sur cette décision et à faire de l'insertion des jeunes une priorité effective de son action publique, en associant l'ensemble des parties prenantes pour une stratégie partagée et durable.

Adoptée par le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est à l'unanimité des suffrages exprimés avec 1 abstention lors de sa plénière du 5 novembre 2026.